



ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE DE BÉNERVILLE-SUR-MER

Association loi de 1901, inscrite au Répertoire National des Associations – W143002157

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'APPB

(Association pour la Préservation du Patrimoine de Bénerville-sur-Mer)

Samedi 19 septembre 2020 à 17h30

Maison des Loisirs, rue des Ormes, 14910 Bénerville-sur-Mer

Étaient présents : Madame Aubouy, Madame Baffet-Lefebvre, Monsieur Baffet, Madame Dreval, Monsieur Dreval, Monsieur Fonné, Madame Hirbec, Madame Hueber-Fonné, Madame de Saint-Affrique, Madame Samson, Monsieur Sauvage, Madame Valat, Madame Vinnis, 13 membres.

Étaient représentés : Madame Ancelin, Madame Arnoux, Monsieur Aubouy, Monsieur Barniaud, Madame Barthel, Madame Béréziak, Monsieur Bonnaud, Madame Bourgeois, Monsieur Bourgeois, Monsieur Briswalter, Madame Carron, Madame de Cérès, Madame Duval, Monsieur Gallimard, Madame Goubaux, Monsieur Goubaux, Madame Lefebvre, Madame Mahy, Monsieur Martin, Madame Poix, Madame Roubeau, Monsieur Vinnis, Monsieur Walter, Monsieur Werkmeister
24 membres.

Monsieur Georges Béranger, premier adjoint au Maire de Bénerville-sur-Mer, a assisté à notre Assemblée Générale.

Pour cette Assemblée Générale nous avons scrupuleusement respecté toutes les mesures barrières préconisées ou rendues obligatoires pour ce rassemblement de 15 personnes maximum : tous les membres et adhérents avaient un masque, toutes les portes fenêtres, fenêtres et la porte étaient restées ouvertes, un grand flacon de gel hydro-alcoolique était sur la table à l'entrée, les chaises étaient espacées de plus d'un mètre cinquante centimètres et des enveloppes pré-imprimées faisant office d'émargement étaient déposées sur chaque chaise afin de recueillir le montant de l'adhésion ainsi que le nom et la signature des présents.

1. Accueil et ouverture de la séance par la Présidente

Catherine Hueber-Fonné, Présidente de l'Association, remercie les membres présents à cette Assemblée Générale malgré les circonstances, ainsi que les nombreux membres qui nous ont adressé leur pouvoir.

Elle remercie également, Monsieur le Maire, Jacques Marie, les deux secrétaires de Mairie, l'ensemble des membres du Conseil Municipal et tous les acteurs de Bénerville-sur-Mer pour le soutien apporté à l'association depuis huit ans.

Les membres élus au Conseil d'Administration de l'Association sont : Véronique Baffet-Lefebvre, vice-présidente, Christiane Aubouy, trésorière, Marjorie Samson, secrétaire, Élisabeth de Saint-Affrique, Dominique Sauvage et Jean-Claude Bontron.



ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE DE BENERVILLE-SUR-MER

Association loi de 1901, inscrite au Répertoire National des Associations – W143002157

- 2. Rapport moral de la Présidente pour un exercice d'activité de l'Association allant du 1er mai 2019 au 30 avril 2020**, année d'exercice calquée sur l'activité saisonnière de l'APPB au cours de laquelle plusieurs manifestations et expositions ont été organisées :

L'Assemblée Générale de notre association a eu lieu le mercredi 1^{er} mai 2019 et a été suivi d'un petit temps convivial autour d'un verre.

Le samedi 18 mai 2019 dans le cadre de « **Pierres en lumières** », de nombreux visiteurs ont été accueillis par des bénévoles de l'APPB en l'église saint-Christophe, éclairée pour l'occasion par la Municipalité.

Le samedi 6 juillet 2019, sur la promenade Yves Saint-Laurent, a eu lieu l'inauguration de l'exposition « Les Belles rencontres de Marcel Proust ».

Les panneaux étaient fixés, comme chaque année sur le dos des cabines de plage de la Promenade Yves Saint-Laurent, grâce au soutien de la Municipalité, et ce pour toute la durée de la saison estivale.

L'exposition a remporté un grand succès tant auprès des vacanciers que des Bénervillais et Bénervillaises

Plusieurs visites commentées de l'exposition ont été menées par Jean-Claude Bontron et suivies par un public nombreux et intéressé. Un grand merci à lui. Et également pour la mise à notre disposition de sa formidable collection de cartes postales qui nous permettent d'illustrer nos expositions.

Des livrets reprenant les illustrations et explications des panneaux édités pour l'occasion ont été vendus et quelques-uns sont encore disponibles.

Le 4 août 2019, l'APPB a participé à **la brocante annuelle de Bénerville-sur-Mer**. Les visiteurs étaient ravis de discuter avec les organisateurs des expositions « Les Belles de la Côte » et « Les Belles rencontres de Marcel Proust » et nous avons pu, pendant la brocante, vendre plusieurs panneaux qui avaient été exposés sur les cabines de plage les années précédentes.

Des livrets ont également été vendus ainsi que des objets confiés par quelques membres de l'Association pour la brocante.

Cette journée a permis de nombreux échanges et des rencontres très intéressantes.

Le samedi 21 septembre 2019 dans le cadre des « **Journées du Patrimoine** », nous avons été aimablement accueillis au Manoir de Bénerville pour une performance de



ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE DE BENERVILLE-SUR-MER

Association loi de 1901, inscrite au Répertoire National des Associations – W143002157

Véronique Aubouy : « Tentative de résumer « *À la recherche du temps perdu* » de Marcel Proust en une heure ».

Le dimanche 22 septembre 2019 de nombreux visiteurs ont été accueillis à l'église Saint-Christophe par des bénévoles de l'APPB qui avait organisé des visites guidées de l'édifice.

Le 15 décembre 2019, « la Chorale de la Côte Fleurie » dirigée par Mathilde Marodon nous a proposé un magnifique concert.

Ce concert avait été initié et organisé par Christiane Aubouy, trésorière de l'Association et également choriste.

Nous avons mis en ligne sur notre site un petit extrait. Merci aux organisateurs et aux reporters.

3. Quitus au C.A. pour l'année 2019/20.

Est donné à l'unanimité par les membres présents et représentés.

4. Rapport financier de la Trésorière pour l'exercice du 1er mai 2019 au 30 avril 2020.

Le rapport financier (en annexe) a été lu intégralement par la trésorière.

5. Rapport du Vérificateur aux comptes.

Madame Carron, reconduite dans sa charge de vérificateur aux comptes lors de la dernière AG a procédé à la vérification le samedi 19 septembre 2020.

Elle certifie n'avoir constaté aucune irrégularité.

6. Renouvellement du mandat de vérificateur aux comptes.

Candidat : Monsieur Laurent BAFFET propose sa candidature

Sa candidature est accueillie favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Quitus à la Trésorière pour l'année 2019/20.

Est donné à l'unanimité par les membres présents et représentés.

8. L'église Saint-Christophe.

Depuis sa création en 2013 l'APPB a eu comme priorité la restauration de l'église Saint Christophe.

Un partenariat a été signé avec la Fondation du Patrimoine et la commune de Bénerville. Partenariat qui a déjà été renouvelé à deux reprises. Trois campagnes de souscriptions ont été initiées qui ont permis de rassembler sur le compte dédié à l'église Saint-Christophe ouvert et géré par la Fondation du Patrimoine la somme de 17.650 €



ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE DE BENERVILLE-SUR-MER

Association loi de 1901, inscrite au Répertoire National des Associations – W143002157

Une partie de cette somme, abondée par la Fondation du Patrimoine et par la commune, a permis de régler les frais de l'étude de l'architecte et de Fondasol ainsi que les travaux entrepris à savoir la restauration du chevet qui était dans un tel état de délabrement que la commune avait dû en interdire l'accès avec des barrières métalliques.

La somme restante que nous espérons encore voir fructifier sera consacrée, comme Véronique Baffet-Lefebvre nous l'a présenté par la suite, à la restauration de notre église dans le cadre d'une nouvelle tranche de travaux.

En parallèle nous avons consacré une partie de notre budget à la restauration de l'élément le plus remarquable de l'intérieur de l'église à savoir les colonnettes de l'arc triomphal, de la statue de la Vierge des douleurs, de la Vierge au Manteau et du Christ de Gloire, à l'achat d'un vitrail, à la sécurisation de l'église par l'installation de nouvelles serrures à 3 points et de la pose d'une plaque renforçant les portes.

La mise en peinture de ces plaques a été réalisée par des membres de l'APPB, illustrant une autre facette de la vie associative : mettre à contribution toutes les compétences.

4.300 € sont engagés pour la restauration des statues de la Vierge à l'enfant et de saint Jean.

Le total de ces restaurations se monte à 13.134,01 €

Le Conseil d'Administration a décidé de virer 10.000 € sur le compte dédié à l'église Saint-Christophe de Bénerville-sur-Mer à la Fondation du Patrimoine.

40.784,01 € ont donc été rassemblés grâce à la générosité des membres et amis de l'APPB. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés.

Merci à tous.

Véronique Baffet-Lefebvre, Vice-présidente de l'association a évoqué la restauration de l'église Saint-Christophe : Elle a rappelé que celle-ci devait, en raison de son coût élevé, être traitée par tranches. La prochaine tranche serait ainsi la restauration du mur Nord. La commune ne pouvant assumer seule le coût de tels travaux, Véronique Baffet-Lefebvre a fait appel aux membres de l'APPB afin qu'ils participent activement à nos campagnes de recherche de mécénat.

Elle a également exprimé sa demande quant au versement d'une partie de la cotisation des membres directement à la Fondation du Patrimoine. (Cette intervention a suscité une réaction d'incompréhension d'une membre présente, qui estimait que cette question était à discuter en Conseil d'administration).

9. Fixation du montant de la cotisation.

Le Conseil d'Administration propose de laisser la cotisation pour l'année d'exercice 2020/2021, à 10 euros pour les membres et à 30 euros ou plus pour les membres bienfaiteurs.

Jusqu'à présent, l'APPB reconnue d'intérêt général par la Direction Générale des Finances Publiques, adressait un reçu fiscal pour toute cotisation d'un montant égal ou



ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE DE BENERVILLE-SUR-MER

Association loi de 1901, inscrite au Répertoire National des Associations – W143002157

supérieur à 30 euros donnant droit à une réduction d'impôts correspondant à 66% du montant versé. (Verser une cotisation de 30 euros avec un reçu fiscal revient au même que verser une cotisation de 10 euros sans reçu fiscal).

Véronique Baffet-Lefebvre propose qu'un reçu fiscal soit adressé pour toute cotisation, dès 10 euros.

Cette résolution est acceptée par tous les membres présents et représentés.

10. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration.

Cette année deux postes sont « sortants » :

- Christiane Aubouy, membre de la première heure de notre association, est depuis plusieurs années notre trésorière
- Marjorie Samson, qui assure la fonction de secrétaire depuis quatre années

Toutes deux se représentent et leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité par les membres présents et représentés.

11. Divers.

La saison 2020/21 a connu un déroulement particulier.

Le 20 septembre 2020, ont lieu les Journées du Patrimoine sous une forme inhabituelle pour respecter les consignes sanitaires et éviter les attroupements. Nous y proposons un cycle de conférences. (Inscription obligatoire)

Le samedi 3 octobre 2020 nous participerons à Pierres en lumière dans les mêmes conditions de respect des consignes sanitaires.

L'Assemblée Générale s'est achevée à 18h30.

Le Conseil d'Administration s'est ensuite réuni.

=====